

questions à l'étude. Le Government soviétique a pris il y a quelques jours un décret concernant sa politique en matière d'émigration. Nous suivrons la situation de très près pour voir si cette mesure fera avancer les cas qui intéressent particulièrement le Canada. L'absence dans ce décret de toute référence précise à l'émigration des juifs soviétiques vers Israel constitue cependant une déception.

À notre avis, c'est en continuant d'exercer une pression ferme et soutenue sur l'Union soviétique que nous avons le plus de chance de l'amener à modifier son attitude. Vous pouvez nous y aider en talonnant constamment les autorités soviétiques pour qu'elles permettent à davantage de juifs de quitter le pays, en demandant à l'URSS de renoncer aux mesures de répression à l'égard de ceux qui restent, et en faisant connaître publiquement les violations des droits de la personne dans ce pays. Vous aiderez ainsi à faire en sorte que les Canadiens et le reste du monde n'oublie pas ce qui se passe dans ce pays, et à rappeler incessamment aux soviétiques qu'ils ne respectent pas leurs obligations.

Pour notre part, nous accueillerons avec plaisir toute amélioration de la situation, par exemple la libération d'importants dissidents, mais nous n'allons pas pour autant fermer les yeux sur les dures réalités qui sont le lot de ceux restés en URSS. Nous allons presser celle-ci d'accroître le nombre des personnes autorisées à émigrer pour rejoindre leurs familles. De concert avec d'autres nations, nous allons mettre tout en oeuvre à la CSCE pour réaliser des progrès sur tous les aspects de l'Acte final d'Helsinki et du Document de clôture de Madrid, y compris sur la multiplication des contacts entre personnes. Dans les discussions que nous aurons avec les autorités soviétiques, nous ferons toujours valoir qu'il doit y avoir des améliorations, nous ferons toujours valoir qu'il doit y avoir une amélioration sur le plan des droits de la personne si nous voulons que nos relations se développent d'une manière positive.

C'est là une responsabilité qui appartient à la fois aux particuliers et au gouvernement. C'est aussi une responsabilité que nous avons acceptée librement et volontairement, au même titre que l'Union soviétique s'est engagée de plein gré à respecter les droits de la personne en signant un certain nombre de déclarations, de pactes et d'accords internationaux et dans sa constitution même. Ce qui nous distingue, c'est que nous, de l'Ouest, nous sommes déterminés à respecter nos engagements. Nous ne devons négliger aucun effort pour que les Soviétiques fassent de même.